

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,  
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU  
4056, RUE SAINT-CHRISTOPHE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA13 25 0303 du 2 juillet 2013, un premier projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 4056, rue Saint-Christophe.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mercredi 28 août 2013, à compter de 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser, à certaines conditions, l'agrandissement arrière d'un bâtiment existant en dérogation aux exigences de l'article 43 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) sur la marge arrière minimale.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :



Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 15 août 2013

La secrétaire d'arrondissement substitut,  
Marie-Hélène Banquet